

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

MOYENS GÉNÉRAUX & FINANCES

Délibération n°2023-066 (annule et remplace la délibération n°2023-056).  
 Rénovation du réseau éclairage public - APS 076059.

Entendu l'exposé de Monsieur DEMELUN,  
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public.  
**ACCEPTE** une participation de la commune de 33 820 € HT.  
**DÉCIDE** la réalisation des installations éligibles à la subvention des FONDS VERT.  
**ACCEPTE** une participation de la commune de 68 304 € HT.  
**DEMANDE** au SDEM que les travaux soient achevés pour le 31 décembre 2023.  
**ENGAGE** à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal.  
**ENGAGE** à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet.  
**DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Délibération n° 2023-067  
 Tarifs communaux.

Entendu l'exposé de Madame JORE,  
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**FIXE** selon le tableau ci-dessous les tarifs des divers services communaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet à :

TARIFS DES SALLES COMMUNALES					
Salle polyvalente de Saint Martin	Associations bréhalaises	Associations ou organismes hors Bréhal	Particuliers résidant à Bréhal	Particuliers ne résidant pas à Bréhal	Vin d'honneur ou réunion
Grande salle + cuisine					
Journée	Gratuite 1 <sup>ère</sup> location 100 € 2 <sup>ème</sup> location 150 € à/c 3 <sup>ème</sup> location	350 €	310 €	470 €	120 €
Journée supplémentaire	42 €	120 €	120 €	120 €	
Halle aux Grains			Commerces locaux	Commerces hors Bréhal	
Journée	85 €	158 €	158 €	525 €	65 €
Week-end		210 €	210 €	790 €	85 €
Journée supplémentaire	42 €	55 €	55 €	168 €	
Contribution pour le tri des déchets	10 €				
Salle multi activités – Espace Marcel Launay	50 € / jour				
CIMETIERE					
			TARIF AU 1 <sup>er</sup> JUILLET 2023		
Concession cimetière	Cinquantenaire		400 €		
	Trentenaire		260 €		
Cave urnes	Cinquantenaire		400 €		
	Trentenaire		260 €		
Inscription au Jardin du Souvenir			60 €		
Vacations funéraires			20 €		

CONCERT DU MOIS						
				TARIF AU 1 <sup>er</sup> JUILLET 2023		
Plein tarif billet vert (tarif A)				16 €		
Tarif billet rose (tarif B)				14 €		
Demandeur d'emploi et étudiants jusqu'à 25 ans				10 €		
-18 ans billet jaune (tarif C)				5 €		
Tarif gala billet orange (tarif D)				20 €		
MEDIATHEQUE						
Enfants jusqu'à 18 ans				Gratuit		
Etudiants, demandeurs d'emploi, minima sociaux				Gratuit		
Adultes (adhésion annuelle ou estivants)				Gratuit		
Impressions		0,15 € en noir et blanc		0.30 € en couleur		
RESTAURATION SCOLAIRE-ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT						
		COUPONS CAF		BREHAL		HORS COMMUNE
		Q.F A & B	Q.F C & D	Q.F E	AUTRES REGIMES	
Restauration scolaire		1.75 €	2.25 €	2.75 €	2.75 €	
Accueil de loisirs mercredis		Q.F A	QF B & C	Régime général	Autres régimes	Régime général      Autres régimes
½ journée sans repas		1.80 €	2.80 €	2.80 €	4.30 €	5.90 €      7.90 €
½ journée avec repas		3.50 €	4.30 €	5.55 €	8.10 €	10.60 €      12.60 €
Journée avec repas		4.00 €	5.50 €	8.35 €	12.40 €	16.45 €      20.45 €
Journée pour les enfants avec P.A.I		4.00 €	5.50 €	5.60 €	9.65 €	11.73 €      15.73 €
VACANCES						
Petites vacances		4.00 €	5.50 €	9.00 €	12.40 €	16.45 €      20.45 €
Petites vacances pour les enfants avec P.A.I		4.00 €	5.50 €	6.25 €	9.65 €	11.73 €      15.73 €
Grandes vacances		4.00 €	5.50 €	11.00€	13.25 €	16.45 €      20.45 €
Grandes vacances pour les enfants avec P.A.I		1.80 €	3.00 €	8.25 €	10.50 €	11.73 €      15.73 €
Vacances adolescents		1.80 €	2.80 €	2.80 €	4.30 €	5.90 €      7.90 €
Veillée				3.00 €	3.60 €	6.00 €      6.60 €
Nuitée				6.00 €	6.60 €	9.00 €      9.60 €
Accueil de loisirs périscolaire						
Matin		0.60 €	0.80 €	1.00 €		1.10 €
Midi (1)		0.50 €	0.60 €	1.00 €		1.00 €
Soir		0.80 €	1.00 €	1.00 €		1.40 €
<p>☒ <sup>(1)</sup> le coût de l'encadrement pour l'animation, nécessité par les 2 services s'ajoute au tarif du repas.</p> <p><b>Pour les familles domiciliées à Bréhal :</b></p> <p>réduction de 10% à partir du 3<sup>ème</sup> enfant et suivants fréquentant simultanément le service de l'accueil de loisirs les mercredis, les petites vacances et grandes vacances</p> <p>Ces tarifs sont réduits par la prise en charge de certaines communes du domicile de la famille.</p> <p>Aide aux vacances CAF 50% à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.</p>						
AIRE DE CAMPING-CARS						
				TARIF AU 1 <sup>er</sup> JUILLET 2023		
Emplacement par nuitée				7.00 €		
Jeton				1.00 €		
MARCHE BREHAL ET SAINT MARTIN DE BREHAL						
Hors saison	Forfait 4 mètres linéaires			4.00 €		
	Le mètre linéaire supplémentaire			0.70 €		
Saison	Forfait 4 mètres linéaires			4.00€		
	Le mètre linéaire supplémentaire			1.00 €		
Forfait eau et électricité				2.00 €		
Marché de Bréhal				Possibilité d'un paiement trimestriel à échoir (à hauteur de 11 marchés payants/trimestre)		
CIRQUES						
				TARIF AU 1 <sup>er</sup> JUILLET 2023		
Grand cirque (sous réserve d'agrément avec caution de 400 €)		Par spectacle		130 €		
		Par journée supplémentaire d'occupation du terrain		70 €		

Petit cirque ou Marionnettes						35 €
<b>DIVERS</b>						
		TARIF AU 1 <sup>er</sup> JUILLET 2023				
Occupation du domaine public	Droit de terrasse ouverte		24 €/m <sup>2</sup> /an			
	Droit de terrasse couverte		32 €/m <sup>2</sup> /an			
	Stop piéton		24 €/dispositif/an			
Taxis		110 €/place/an				
Camion outillage		110 €/jour				
Frais de reprographie (dossiers administratifs ex : Permis de construire, Permis d'aménager...)		15 €/dossier				
Manèges pour enfants (saison estivale)		200 € pour 2 mois				
Vente produits alimentaires hors marché hebdomadaire et foodtruck Dimanche matin et jour férié		12 €/la demi-journée				
Vente produits alimentaires hors marché hebdomadaire et foodtruck En semaine		16 € / jour				
<b>GÎTES</b>						
<b>Très basse saison</b>						
2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	7 nuits	
180 €	245 €	260 €	275 €	285 €	295 €	
<b>Basse saison</b>						
2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	7 nuits	
180 €	245 €	260 €	275 €	290 €	325 €	
<b>Moyenne saison</b>						
2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	7 nuits	
190 €	265 €	300 €	325 €	350 €	385 €	
<b>Saison intermédiaire</b>						
2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	7 nuits	
190 €	265 €	300 €	325 €	350 €	425 €	
<b>Haute saison</b>						
2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	7 nuits	
210 €	315 €	420 €	525 €	550 €	565 €	
<b>Très haute saison</b>						
2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	7 nuits	
210 €	315 €	420 €	525 €	580 €	605 €	
<b>Carnaval</b>						
2 nuits		3 nuits			4 nuits	
160 €		225 €			250 €	
<b>Marée hors saison intermédiaire, hors haute saison et très haute saison</b>						
2 nuits		3 nuits			4 nuits	
180 €		245 €			260 €	
<b>Coût horaire de la main d'œuvre</b>						
Catégorie	Grade	Brut horaire moyen	Charges patronales moyennes		Coût horaire moyen	
C	Agent de maîtrise	19 €	8 €		27,07 €	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	15 €	7 €		22,30 €	
C	Adjoint technique	14 €	6 €		20,28 €	
<b>Coût moyen horaire</b>					23,21 €	

Entendu l'exposé de Madame JORE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REMBOURSE les consommations E.D.F à l'association paroissiale selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous.

EDF - Association Paroissiale				
Date	Montant TTC	Eglise	Association paroissiale Presbytère	Total à rembourser
01/01/2022	* 298,24 €	186,47 €	111,78 €	91,78 €
		20,00 €	-20,00 €	
01/02/2022	382,68 €	187,39 €	195,29 €	175,29 €
		20,00 €	-20,00 €	
01/04/2022	177,70 €	155,89 €	21,81 €	1,81 €
		20,00 €	-20,00 €	
01/05/2022	160,96 €	142,96 €	18,00 €	-2,00 €
		20,00 €	-20,00 €	
01/06/2022	216,28 €	138,72 €	77,56 €	57,56 €
		20,00 €	-20,00 €	
01/07/2022	194,54 €	131,49 €	63,05 €	43,05 €
		20,00 €	-20,00 €	
01/08/2022	55,29 €		55,29 €	35,29 €
		20,00 €	-20,00 €	
01/09/2022	128,66 €	73,75 €	54,91 €	34,91 €
		20,00 €	-20,00 €	
01/10/2022	* 101,49 €	56,67 €	44,83 €	24,83 €
		20,00 €	-20,00 €	
01/11/2022	131,97 €	61,57 €	70,40 €	50,40 €
		20,00 €	-20,00 €	
17/01/2023	* 160,30 €	40,25 €	120,06 €	100,06 €
		20,00 €	-20,00 €	
01/03/2023	386,68 €	143,15 €	243,53 €	223,53 €
		20,00 €	-20,00 €	
04/04/2023	* 708,46 €	269,29 €	439,18 €	419,18 €
		20,00 €	-20,00 €	
04/05/2023	267,14 €	101,48 €	165,66 €	145,66 €
		20,00 €	-20,00 €	
04/06/2023	*279,43	122,16 €	157,26 €	137,26 €
		20,00 €	-20,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 642,82 €</b>	<b>2 111,24 €</b>	<b>1 538,61 €</b>	<b>1 538,61 €</b>

\*ces montants présentent une différence de centime avec le détail (arrondi E.D.F)

DONNE tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous les documents inhérents à cette affaire.

**Délibération n°2023-069**  
**Budget général 2023-Décision modificative n°3**

Entendu l'exposé de Madame JORE,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** la décision modificative ci-dessous.

N° de compte	Désignation	Dépense	
		Diminution de crédit	Augmentation de crédit
<b>Chapitre 21 – Immobilisation corporelles</b>			
21838	Autre matériel informatique		+ 10 000.00 €
<b>Chapitre 21 – Immobilisation corporelles</b>			
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	- 10 000.00 €	

**Délibération n°2023-070**  
**Budget annexe du SPIC 2023-Décision modificative n°01**

Entendu l'exposé de Madame JORE,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** la décision modificative ci-dessous.

N° de compte	Désignation	Dépense	
		Diminution de crédit	Augmentation de crédit
<b>Chapitre 67 – charges exceptionnelles</b>			
673	Titres annulés sur exercices précédents		+ 200.00 €
<b>Chapitre 012 – Charge de personnels et frais assimilés</b>			
6218		- 200.00 €	

**Délibération n°2023-071**  
**Remboursement de l'avance des années 2016 à 2020 et versement d'une subvention d'équilibre au budget ZAC de la Chénée.**

Entendu l'exposé de Madame JORE,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le remboursement de l'avance des années 2016 à 2020 du budget ZAC de la Chénée vers le budget général de la commune pour un montant de 246 764,00 €.

**ADOpte** le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 246 764,00 € au budget ZAC de la Chénée – Article 6573641.

**TRAVAUX ET URBANISME**

**Délibération n°2023-072**  
**Choix de 3 cabinets pour participer au dialogue compétitif dans le cadre de la requalification du quartier du Vieux Pressoir.**

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**SELECTIONNE** les 3 groupements de cabinets dont les mandataires sont Laure Planchais, Lionel Carli et Praxys.  
**DONNE** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous les documents inhérents à cette affaire.

**Délibération n°2023-073**  
**Travaux du Golf.**

Entendu l'exposé de Monsieur DEMELUN,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité et une abstention, Madame Flavie BOURGET.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder aux travaux d'extension et de rénovation de la terrasse du golf.  
**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architectes BRICE - CAUCHARD.  
**DONNE** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous les documents afférents à cette affaire.  
**S'ENGAGE** à porter les sommes nécessaires à l'ensemble des dépenses au budget général 2023.

**Délibération n°2023-074**  
**Création d'une Commission Bocage sur les communes de Bréhal, Bricqueville-sur-Mer et Muneville-sur-Mer.**

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** la création d'une commission bocage regroupant les trois communes de Bréhal, Bricqueville-sur-Mer et Muneville-sur-Mer.

**DÉSIGNE** Monsieur Le Maire et Monsieur Bernard DEMELUN pour intégrer cette commission au titre de la Ville de Bréhal, étant ici précisé que les autres membres de la commission bocage et son Président seront désignés ultérieurement par les membres élus de la commission, sans nouvelle délibération.

**CHARGE** Monsieur Le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## CULTUREL

**Délibération n°2023-075**  
**Médiathèque – Désherbage des collections.**

Entendu l'exposé de Monsieur CAENS,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** le désherbage des collections de la médiathèque une fois par an et ce pour le reste du mandat.

**AUTORISE** que les ouvrages concernés soient vendus, donnés ou détruits si nécessaire.

**FIXE** le prix de vente des ouvrages à 0,50€ l'unité pour les romans, documentaires, bandes dessinées, albums, etc. et à 1€ les cinq revues au choix.

**AUTORISE** Madame Isabelle Coquelet, régisseur de recettes, à encaisser le produit des ventes d'ouvrages.

**DÉCIDE** que les ouvrages non vendus pourront être donnés à des associations ou alimenter l'offre du Saint Mart'anim.

## ÉDUCATION ET JEUNESSE

**Délibération n° 2023-076**  
**Participation au Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ) 2023.**

Entendu l'exposé de Madame BOUCHER,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la participation financière de la commune au profit du Fond d'Aide aux Jeunes d'un montant de 814.66 €.

**CHARGE** Monsieur Le Maire de procéder au versement de la somme.

Délibération n° 2023-077

Participation au Fond de Solidarité pour le logement (FSL) 2023.

Entendu l'exposé de Madame MAHÉ,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la participation financière de la commune au Fond de Solidarité pour le Logement à hauteur de 0,70 € par habitant soit 2 479.40 €.

**CHARGE** Monsieur Le Maire de procéder au versement de la somme.

Le Maire,  
Daniel LÉCUREUIL



